



## Justificatif lieu de travail

Par **Koato**, le **06/07/2016** à **20:42**

Bonjour.

Une agence de location demande que mon employeur fournisse une attestation stipulant je cite : votre lieu de résidence n'a pas d'influence sur votre lieu de travail....

La convention collective syntec impose une clause de mobilité et ce serait cette clause qui justifierait cette demande. Votre avis sur ce sujet ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **07/07/2016** à **07:03**

Bonjour,

Une telle attestation n'a aucun sens ! Sauf quelques cas très particuliers, un salarié est toujours libre d'habiter où il veut, son employeur n'ayant pas son mot à dire sur la question. Je ne vois pas où veut en venir cette agence...

Par **Koato**, le **08/07/2016** à **22:41**

Merci. Mais du coup comment faire...? J'imagine que si je ne fournis pas ce document mon dossier ne sera pas validé.